
SAGE Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du 16 décembre 2016 à Vannes

Compte rendu de réunion

Ordre du jour

Par la suite d'une convocation en date du 22 novembre 2016, les membres composant la Commission Locale de l'Eau du Sage Golfe du Morbihan et Ria d'Étel se sont réunis au siège d'Eau du Morbihan le 16 décembre 2016 à 9h30.

La réunion de la CLE est principalement consacrée à la restitution d'une étude complémentaire engagée dans le cadre de la phase d'élaboration du SAGE.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1. Approbation du CR de la séance du 18/11/2016 et approbation de l'OJ de la séance**
- 2. Délibérations : élection du Président de la CLE ; rapport d'activités 2015 ; budget prévisionnel 2017.**
- 3. Informations :**
 - 3-1. Présentation de l'étude sur l'acceptabilité du milieu récepteur vis-à-vis des rejets d'assainissement (bureau d'étude SAFEGE)**
 - 3-2. Présentation de l'étude de modélisation des phénomènes d'algues vertes sur vasières (CEVA)**

Annexes :

- le compte rendu de la réunion des EPCI-FP du 24 octobre 2016 dans la cadre de l'étude Gouvernance
- le diaporama Etude Gouvernance présenté en CLE du 18 novembre 2016
- le diaporama de présentation de la stratégie présenté en CLE du 18 novembre 2016
- le projet de délibération concernant la stratégie et le projet de compte rendu de la séance du 18 novembre 2016

Liste des participants

Etaient présents :

Collège des Elus :

PIERRE Gérard, Conseiller départemental – LE DELEZIR Ronan, Vice-président du SMLS et Président de la CLE - BLEUNVEN Yves, Conseiller départemental du Morbihan - GASTINE Roland, Vice-président d'Auray Quiberon Terre Atlantique - AUDIC Annie, Vice-Présidente d'Auray Quiberon Terre Atlantique – RIGUIDEL Dominique, Vice-président d'Auray Quiberon Terre Atlantique – LE BODO Pierre, Président de Vannes Agglo (*départ à 11h57*) – BOULANGER Xavier-Pierre, Vice-président de Vannes Agglo (*départ à 11h27*) – QUESTEL Yves, Maire de Theix-Noyal - GUERNEVE Michel, Maire de Locqueltas - JAFFRE Lucien, Adjoint à la mairie de Vannes – PLAT Dominique, Maire de Saint-Armel - EVENO Thierry, Représentant du PNR du Golfe du Morbihan - BERTHOLOM Denis, Conseiller départemental du Morbihan - JACQUES Jean Michel, Conseiller communautaire de Lorient Agglo (*départ à 11h00*) – LE TRIONNAIRE Loïc, Conseiller communautaire de Vannes Agglo (*départ à 11h38*) – CAMUS Patrick, Membre du SIAEP Vannes Ouest –PILLET Gérard, maire de Pluvigner – COLLOMB Ludovic, Représentant du SIAEP de Rhuys (*départ à 11h23*).

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

LE DRESSAY Philippe, Chambre d'Agriculture du Morbihan – FREMONT Nadine, Comité Départemental du Tourisme – BONNEC Alain, Administrateur Eau et Rivières de Bretagne - SERRE Jacques, Membre de la fédération d'association de la protection de l'environnement du Golfe du Morbihan (FAPEGM) – LEMASNE DE CHERMONT Gildas, Syndicat de la propriété privée rurale – CLAUDEL Patrick, UNAN du Morbihan

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

ROGER BUYS Frédérique, représentante de la MISEN du Morbihan – MILOUX Guy, représentant de l'ONEMA – SIOU Yvon, représentant de l'AELB

Pouvoirs

Collège des Elus :

GALLO Anne donne pouvoir à EVENO Thierry – LE BRETON Marie-José donne pouvoir à BLEUNVEN Yves - DUMOULIN Jean donne pouvoir à LE DELEZIR Ronan – GOASMAT Bruno donne pouvoir à AUDIC Annie - LE QUER Marie Christine donne pouvoir à GUERNEVE Michel

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

KERVADEC Evelyne donne pouvoir à LE DRESSAY Philippe

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

Etaient Excusés

Collège des Elus :

GALLO Anne, Conseillère régionale de Bretagne – LE BRETON Marie-José, conseillère départementale de Bretagne – DUMOULIN Jean, Maire d'Auray - LE QUER Marie Christine, Présidente du SMRE – GOASMAT Bruno, Maire de Belz – HILLIET Bernard, Maire de Quiberon - LE LEANNEC Pierre, membre du Syndicat d'Eau du Morbihan

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

KERVADEC Evelyne, Chambre d'Agriculture du Morbihan — LE BOUDEC Michel, Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

Représentant de l'ARS, représentant de l'IFREMER

Etaient également présents :

JALLIFFIER Pierre, coordinateur du SAGE– GUEHO Valérie, Assistante SMLS – QUEMENER Catherine, Directrice du SMLS - JEHANNO Françoise, Directrice du Syndicat d'Eau du Morbihan– MORVANT Loïc, CCI du Morbihan –GIRAUD Sophie chargée de mission PNR Golfe du Morbihan - DESBOIS Pierre, Service de l'Eau à la Ville de Vannes–PRIOLET Olivier, chargé de mission Lorient Agglomération - VINCENT Véronique, Chambre d'Agriculture du Morbihan – CADORET Lionel, Technicien Mairie de Plescop – THIBAUT Laurent, Directeur du SMRE – MOTHAIIS Evelyne, DDTM, Chef de projet révision SMVM – CHAUVIERE Romain, Conseil Départemental du Morbihan, Chef du service eau – HALLEREAU Eric, Vannes Agglo, Directeur Pôle aménagement.

Accueil des participants

Le Président, Yves Bleunven, ouvre la séance et remercie Eau du Morbihan pour son accueil.

Secrétaire de séance : Dominique PLAT, Maire de Saint Armel

I. Approbation du CR de la séance du 18/11/2016 et approbation de l'OJ de la séance

Le Président propose de valider le compte rendu de la séance du 18/11/2016 et d'approuver l'ordre du jour de la séance.

Le Président précise que l'étude sur l'acceptabilité du milieu récepteur vis-à-vis des rejets d'assainissement a été retirée de l'ordre du jour afin de présenter une étude la plus aboutie possible. Les membres de CLE en ont été informés en date du 12 décembre. Lors du groupe de travail du jeudi 8 décembre 2016, des points ont soulevé des questionnements de la part de plusieurs acteurs (questionnements nécessitant clarifications). De surcroît, il était prévu de confronter les résultats obtenus à l'outil de modélisation « PEGASE » de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Suite à des contretemps, l'outil PEGASE ne pourra être utilisé que dans les semaines à venir.

Le compte rendu ainsi que l'ordre du jour de la séance sont adoptés à l'unanimité.

II – Délibérations

Le Président propose de démarrer la séance par l'élection d'un nouveau président de CLE suite à sa démission. Une fois élu, le nouveau Président conduira la suite de la séance.

2016-6 : Election du Président de la CLE

Suite à la démission de M. Yves Bleunven (courrier du 24 novembre, annexé à la présente convocation), il est nécessaire de désigner un nouveau Président.

Conformément aux règles de fonctionnement du SAGE, adoptées en réunion de CLE le 08 mars 2013, le Président est élu par les seuls membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et doit être issu de ce même collège. Le scrutin est majoritaire à deux tours et a lieu à bulletins secrets.

M. Yves Bleunven, président de séance le temps de l'élection, invite les membres du collège des collectivités et établissements publics à se faire connaître.

Monsieur LE DELEZIR propose sa candidature.

Election du Président :

- **Candidat** : Mr Ronan Le Délézir
- **Premier scrutin** : le dépouillement des scrutins donne le résultat suivant :
 - Nombre de bulletins dans l'urne : 24
 - Nombre de bulletins blancs : 1
 - Nombre de bulletins nuls : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 24

Résultat obtenu :

Monsieur Ronan Le Délézir : 23 voix

► Les principaux points évoqués sont les suivants :

→ Jean Michel Jacques demande au candidat de se présenter et d'expliquer ses motivations.

→ Ronan Le Délézir prend la parole et présente son parcours. Plusieurs mandats d'élu exercés, à la commune de Crac'h, comme délégué Communautaire d'AQTA et Vice-président au SMLS. A titre professionnel, je suis enseignant-chercheur en Urbanisme et Aménagement du territoire à l'UBS.

Pour ce qui concerne les raisons qui motivent ma candidature, elles sont multiples :

En tant qu'individu, la thématique de l'EAU doit être au centre des préoccupations de nos territoires, le SAGE permet de définir et mettre en œuvre une politique locale cohérente pour satisfaire les besoins en eau tout en préservant la ressource et les milieux. En tant qu'enseignant-chercheur, on se rend compte de la multiplicité des outils qui ont plutôt tendance à s'empiler. Le vrai challenge est de concilier les enjeux de protection de l'eau et des milieux aquatiques (SAGE) sans aliéner les capacités de développement de territoire définies dans les SCOT. L'eau est un enjeu fort de développement.

C'est aussi un challenge compte tenu de la réorganisation des maîtrises d'ouvrages dans le domaine de l'eau centrée autour des EPCI avec un nouveau syndicat à créer pour porter le SAGE. Il s'agira probablement d'une étape. La taille du SAGE GMRE nécessitera probablement d'autres rapprochements à l'avenir. Les articulations avec la Région, chef de fil de l'eau, sera à trouver également. Un nouvel équilibre devra être trouvé.

La stratégie du SAGE est adoptée, elle traduit l'ambition du territoire qu'il faudra formaliser par la suite (PAGD et règlement). Le travail de la CLE et de ses instances (commissions, groupes de travail) doit être poursuivi dans une gouvernance partagée. Il faut s'efforcer de garder cet espace de collaboration et de travail.

La priorité reste avant tout de recruter, en lien avec les EPCI-FP, un nouvel animateur ou une nouvelle animatrice qui sera aussi le directeur ou la directrice du nouveau syndicat. Il est probable que cela prenne un peu de temps.

→ Xavier-Pierre Boulanger exprime sa confiance en Ronan Le Délézir pour continuer l'élaboration du SAGE. Il regrette la décision d'Yves Bleunven et note son engagement et son niveau d'expertise sur le pilotage de ce dossier.

→ Ronan Le Délézir prend la parole une fois élu pour remercier l'assemblée et complimente son prédécesseur pour son engagement, le travail accompli, et la manière dont le projet a été conduit.

Le Président installé dans ses fonctions prend la présidence de l'assemblée et propose de poursuivre l'examen des autres délibérations inscrites à l'ordre du jour.

CLE – 2016 – 7 : Validation du rapport d'activités 2015

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Il est rappelé que la CLE doit adopter en séance plénière son rapport annuel d'activités qui sera transmis, conformément à l'article R 212-34 du code de l'environnement au préfet de département, au préfet coordonnateur de bassin ainsi qu'au comité de bassin.

Pierre Jalliffier, à la demande du Président, rapporte les faits marquants de l'année écoulée. Il est à noter que le travail d'élaboration du SAGE s'est réalisé en concertation, sous forme d'intercommission, pour laisser plus d'espace de parole aux acteurs du territoire.

Trois études complémentaires ont également été engagées en plus de l'Etude Gouvernance (2014) dont une réalisée en interne, suite à la décision de la CLE d'opter pour un travail en régie, pour constituer l'observatoire des milieux aquatiques. Jérémy Daniel chargé de mission s'est appuyé sur un groupe de travail composé des structures de bassin versants (SMRE, SMLS), du SMPNR, de l'Agence de l'Eau, et du département Morbihan.

► Aucune remarque n'est formulée.

Le rapport d'activités 2015 est joint au compte rendu

2016-8 : Adoption du programme d'actions et budget prévisionnels 2017

Le Président présente le programme d'actions et le budget prévisionnel pour l'année 2017.

► Les principales précisions ont porté sur les points suivants :

- Programme d'actions 2016

→ Concernant la phase « rédaction des produits du SAGE », Pierre Jalliffier précise qu'il est envisagé de faire appel à un prestataire extérieur ayant des compétences juridiques reconnues compte tenu de la portée juridique des documents du SAGE. Il rappelle que l'écriture des produits du SAGE a pour objectif de retranscrire les objectifs et orientations de la stratégie au travers des documents suivants :

- **Le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource (PAGD)**

Il définit les objectifs du SAGE pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, précise les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs, et en évalue le coût, et les moyens techniques.

- **Le règlement et ses documents cartographiques,**

Ils sont opposables à toute personne publique ou privée. Le règlement précise notamment les règles spécifiques applicables dans les zones identifiées par le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau.

Ces documents devront également faire l'objet d'une **évaluation environnementale** afin de :

- Justifier la cohérence et la pertinence environnementale des choix effectués par le SAGE
- décrire et évaluer les incidences probables sur l'environnement du SAGE
- Contribuer à faire évoluer le SAGE vers un projet ayant un moindre impact négatif sur l'environnement.

L'année 2017 sera également consacrée à la poursuite des études complémentaires engagées pour alimenter la dernière phase du SAGE :

→ Etude de modélisation du phénomène algues vertes sur le Golfe du Morbihan

L'étude a été restituée en décembre 2016. Au regard des questionnements qu'elle suscite, le groupe de travail est maintenu pour valoriser les résultats et répondre au SDAGE qui demande d'établir un programme de réduction des flux d'azote de printemps et d'été.

→ Etude d'acceptabilité du milieu récepteur sur les petits côtières du Golfe du Morbihan

Cette étude a été confiée au bureau d'études SAFEGE. Elle doit être confrontée à l'outil de modélisation de l'ALB (PEGASE) et répondre aux questionnements des collectivités. Un travail complémentaire pourrait être nécessaire en 2017 pour approfondir les résultats.

Concernant le volet communication, son enveloppe est augmentée pour permettre une information des acteurs avant le lancement de la période de consultation et l'enquête publique qui permettra la participation du public. Il est notamment prévu de réunir des commissions géographiques.

- Budget prévisionnel du SAGE

→ Ronan Le Délézir précise que le budget est du même format que les années précédentes. Il s'agit d'un budget constant.

→ Pierre Jalliffier précise que, pour l'année 2017, l'autofinancement sera assuré par les 4 EPCI-FP présentes sur le territoire du SAGE. Il s'agira d'une reconduction pour 3 d'entre eux et d'une nouvelle convention pour Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération issue de la fusion de Vannes Agglo, Loc'h Communauté et la CCPR.

► Le programme d'actions ainsi que le budget prévisionnel du SAGE pour l'année 2017 seront soumis à délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, intervenant en tant que structure porteuse du SAGE.

III - Informations

Présentation de l'étude de modélisation des phénomènes d'algues vertes sur vasières (CEVA)

► Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (Cf. *annexe 1*).

→ Le président introduit l'étude de modélisation du phénomène algues vertes sur le Golfe du Morbihan.

Cette étude a pour objectif de déterminer la contribution des différentes sources d'apports (cours d'eau, relargage sédimentaire et apports maritimes) vis-à-vis des algues vertes observées sur les vasières du Golfe du Morbihan. Elle a été réalisée par le CEVA (Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues) avec l'appui technique du SMLS pour fiabiliser les flux issus des bassins versants.

→ Pierre Jalliffier, rappelle le contexte :

Il explique la notion de bon état des différentes masses d'eau présentes sur un bassin versant dans une logique d'emboîtement. L'ensemble des masses d'eau est mesuré et classé selon les critères du bon état écologique

Pour les masses d'eau estuariennes et littorales, le phénomène de prolifération d'algues vertes est démontré (Ria d'Etel, Rivière de Vannes Golfe...). L'azote est considéré comme le facteur limitant. Comparé au Nord Finistère (concentration de l'ordre de +100mg/l sur certaines rivières), l'apport par les nombreuses rivières côtières du Golfe semble faible (concentration moyenne de 23 mg/l pour le Loc'h à 5 mg/l pour le Plessis). Le débit de la rivière revêt son importance pour estimer les flux de nitrates. Mais ce ne sont pas les seuls paramètres (azote, flux) à prendre en compte, la morphologie de la masse d'eau littorale est également primordiale. Le Golfe est considéré comme un estuaire ennoyé avec un goulot d'étranglement à son entrée. Le temps de renouvellement de cette masse d'eau est long (de l'ordre de 15 j selon les scientifiques) exposant les activités aux phénomènes de développement algal.

Les dispositions du SDAGE 2016-2021 :

Le SAGE Golfe du Morbihan - Ria d'Etel est concerné par la disposition 10A2 du SDAGE Loire Bretagne qui prévoit que « Les SAGE possédant une façade littorale sujette à des proliférations d'algues vertes sur vasières... doivent établir un programme de réduction des flux de nitrates de printemps et d'été parvenant sur les sites concernés ». Ce programme comporte des objectifs chiffrés et datés permettant aux masses d'eau situées sur le périmètre du SAGE d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE.»

Pour les sites de prolifération sur vasières, il est proposé d'effectuer des études nécessaires à l'identification de l'origine des apports, notamment la part de relargage d'azote des vasières et d'établir un programme d'action associé.

La disposition 10A-2 précise que les études d'identification de l'origine des apports d'azote doivent être engagées avant le 31 décembre 2017.

La mise en place d'un groupe de travail au sein du SAGE :

Compte tenu du développement saisonnier des algues vertes dans le Golfe du Morbihan, un groupe de travail a été mis en place pour approfondir le niveau de connaissance. Il a conclu, à l'unanimité, à la nécessité d'une étude de modélisation du phénomène afin d'alimenter les travaux du SAGE. Cette étude vise un double objectif :

- Déterminer la contribution des différentes sources d'apports (part relative entre la contribution des cours d'eau, le relargage sédimentaire et les apports maritimes – Vilaine et Loire notamment)
- Etudier l'impact des différents scénarios de réduction des flux de nutriments.

L'étude a été réalisée par le Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues (CEVA), lequel en assure également la maîtrise d'ouvrage. En tant que structure porteuse du SAGE, le SMLS a apporté un appui technique pour préciser les flux issus des bassins versants.

La modélisation a été réalisée sur la période mai-septembre pour 2 années de référence :

- 2012, à partir des données extraites de l'étude réalisée sur le Littoral Atlantique,
- et 2015, sur la base des données consolidées par le biais de prospections de terrain du CEVA et du SMLS.

Le groupe de travail, constitué pour caler l'étude et suivre sa réalisation, a été réuni à 5 reprises (GT installé le 04 septembre 2014). Des membres du Conseil scientifique de l'environnement du Morbihan (CSEM) ont été associés à ses travaux.

- Sylvain Ballu du CEVA restitue l'étude.

Il remercie les partenaires financiers qui ont permis la réalisation de cette étude et plus particulièrement Yves Bleunven qui a poussé à sa réalisation et permis le bouclage financier.

Il rappelle ensuite :

- les objectifs de l'étude
- les travaux et production réalisés dans le cadre de cette étude

Sur 2 années (2015-2016) :

- --une synthèse des connaissances sur le Golfe
- des acquisitions de données de terrain (sels nutritifs, biomasse, mesure de concentration et de flux des principales rivières du Golfe réalisée par le SMLS) pour modéliser la prolifération 2015
- un travail de modélisation de l'année 2012 et 2015 pour identifier les contributions des différentes sources
- un travail de simulation des réductions de flux rivières et fleuves (Vilaine, Loire) selon différentes hypothèses et des répercussions en matières de développement algal.

Il présente les grilles d'évaluation de la qualité des masses d'eau et distingue dans ses propos les sites sableux des vasières (suivi plus récent en 2011). Deux métriques sont utilisées :

- **métrique 1** : % maximum de l'aire potentiellement colonisable recouverte par les algues vertes
- **métrique 2** : aire affectée par les algues vertes (en ha).

Il précise que les travaux engagés depuis près de 10 ans (sites sableux) maintenant pour comprendre les phénomènes, mettent en évidence la relation pression-impact existante entre le ratio de qualité écologique et la concentration hivernale en azote inorganique dissous (NID).

Il détaille la méthode de travail étape par étape pour chaque phase tout en précisant les limites du modèle par rapport aux données de terrain mesurées. En l'état actuel, le modèle disponible (EcoMars 2D) simule bien la réalité. Il y a des travaux en cours pour l'amélioration de la connaissance sur le relargage par les sédiments.

Il présente par zone géographique, par masse d'eau, l'influence des apports des cours d'eau locaux, celui des STEP (19) et des apports extérieurs.

Enfin, il décrit les 11 scénarios de réduction « théorique » de flux combinant pour certains d'entre eux des réductions d'apports locaux et extérieurs.

- ▶ Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu.
- ▶ Les principales remarques ont porté sur les points suivants :

→ Yves Bleunven salue l'important travail réalisé par le CEVA pour faire comprendre le phénomène sur vasière et se félicite d'avoir engagé cette étude pendant la phase d'élaboration du SAGE afin d'éclairer et d'alimenter les débats de la CLE.

→ Jacques Serre demande que la CLE soit plus régulièrement informée de l'avancement des études complémentaires tout en faisant remarquer que tout le monde ne peut pas faire partie du groupe de travail.

→ Pierre Jalliffier précise que le dossier a été rapporté en CLE pour ce qui concerne la méthode et l'avancement.

→ Ronan Le Délézir précise que pour l'avenir il sera attentif à cette demande.

- Ronan Le Délézir précise que ces travaux sont complexes et s'interroge sur la prise en compte de l'évolution des changements climatiques. Il s'inquiète sur la portée de programmes d'actions notamment sur les vasières (exportation/valorisation) et sur les apports extérieurs (Loire et Vilaine) ?
 - Yvon SIOU rappelle que le SDAGE a fixé les mêmes obligations de réductions de flux au bassin de la Loire compte tenu de son panache au sud jusqu'à Noirmoutier au Nord sur toute la façade sud notamment le Golfe. L'objectif de réduction des flux a été fixé à 15 % de moins d'apport par la Loire soit 11,8 mg/l en sortie.
 - Michel Guernevé s'interroge sur les programmes d'accompagnement nationaux ou régionaux, notamment les plans Algues Vertes pour les baies en contentieux.
 - Sylvain Ballu précise qu'il n'est pas possible de décaisser la partie sédimentée. Le sédiment joue un rôle de fourniture entre les apports historiques et la situation actuelle. Il faudra des années
 - Philippe le Dressay demande de relativiser en mettant en évidence les tonnages : 4300 t estimés en 2011 (dans le 22 : 20 à 30 000 T). Il signale également que le territoire n'a pas d'influence sur près de 50 % des apports en azote (sources extérieures : Loire et Vilaine).
 - Sylvain Ballu précise qu'il n'est pas possible de comparer les sites en précisant que le tonnage des Côtes d'Armor de + 20000T constitue la production de la saison. Pour exemple en Baie de Saint Michel en Grève qui ramasse près de 30 000 m3 (ou tonnes quasi idem) par an alors qu'en instantané le CEVA ne mesure pas plus de 4 000 T d'ulves égouttées 1 minute soit environ 2 000 T d'ulves essorées. En instantané, la surface couverte sur le Golfe est plus forte que dans les côtes d'Armor (pour exemple la couverture sur St Michel de l'ordre de 100 voire 150 ha alors que sur vasière Golfe on monte à 400 ha environ). En biomasse c'est du même ordre de grandeur (facteur 2 sur vasière de 2000 T à 4000 T sur le Golfe)
- Le référentiel "habituel" c'est "algues égouttées 1 minute" qui correspond à des algues trempées dans l'eau (pour réhydrater les algues qui auraient séchées, pour enlever le sable, ...) puis que nous égouttons 1 minute car donne un poids stable par rapport à la matière sèche (environ 5 %).
- Dans le rapport du CEVA sur modélisation du phénomène de développement d'algues pour le Golfe, les données pour la DCE sont exprimées en biomasses essorées avec un ratio essoré /égoutté de 2 environ (38 %; de mémoire).
- Philippe le Dressay précise qu'il y a des paradoxes entre les attentes environnementales et celles économiques. Il fait référence à la rémunération du blé qui est basée sur le taux de protéine qui ne peut être obtenu que par la valorisation des apports d'azote par la plante. Il s'interroge sur la contribution des STEP en dehors des 19 prises en compte dans l'étude.
 - Sylvain Ballu précise que leur part représente en général moins de 5 % dans les autres études menées en Bretagne.
 - Catherine Quémener précise que sur le Sal, seul la lagune de Plumergat rejette sur cette masse d'eau et pour le Loc'h, c'est 4 stations d'épuration pour des communes de (-10 000 hab) (STEP de Gd Champ, Pluvigner, Locqueltas et Locmaria et la lagune de Brandivy). De mémoire, ce calcul a été fait dans les années 2000, cela représente pour l'azote une part négligeable (- 5%)
 - Yvon SIOU précise que la France est sortie du contentieux européen au sujet de l'application de la directive sur les nitrates en vigueur depuis 1991.
 - Laurent Thibault demande s'il est possible d'actualiser l'étude réalisée sur la Ria d'Étel (période 2008-2012) compte tenu de l'amélioration des connaissances
 - Sylvain Ballu demande au SMRE de se rapprocher de Thierry Perrot le modélisateur au CEVA pour voir la faisabilité car il ne suffit pas uniquement d'injecter de nouveaux paramètres dans le modèle. C'est plus complexe.
 - Ronan Le Délézir conclut en disant que de nombreux efforts ont été réalisés par la Profession Agricole et par les collectivités. Le travail doit se poursuivre dans la concertation pour identifier comment peut-on aller au-delà pour répondre à la DCE.

L'ordre du jour épuisé, le Président clôt la séance.

<p>Le secrétaire de séance Dominique PLAT Maire de Saint Armel</p>	<p>Le Président de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel Ronan LE DELEZIR</p>
---	--